

ciguë dans le traitement du cancer. On peut admettre que les propriétés stupéfiantes de la ciguë, en combattant la douleur, et ses propriétés de stimulation lymphatique, en favorisant la résolution des engorgements chroniques, ont été souvent le point de départ de cette réputation anticancéreuse ; mais on ne peut cependant soutenir que la masse imposante de praticiens qui ont expérimenté la méthode du médecin de Vienne et l'ont crue susceptible de guérir certains cancers ont commis invariablement des erreurs de diagnostic. D'ailleurs, cette méthode a été plutôt imitée que suivie exactement, et je crois devoir, dans l'intérêt d'une expérimentation ultérieure, indiquer minutieusement les détails de ce traitement classique (1). Quand on parcourt l'ouvrage de Störck, on ne peut s'empêcher de concevoir une certaine estime pour ce médicament, qu'il vante avec tant de conviction et à propos duquel il affirme sa sincérité et son désintéressement avec des accents émus qui plaident en faveur de sa cause : « *An quis sincerius honestiusque posset scribere?.. Nec honorem, nec gloriam, nec nomen immortale, nec lucrum desidero; vellem tantum esse utilis misero.* »

Je m'associe donc complètement à la réserve prudente de Trousseau et Pidoux, qui appellent de nouvelles recherches relativement à la méthode de Störck.

Nous en sommes là pour le traitement du cancer. Des spécifiques nouveaux, tels que le *condurango* par exemple, voient le jour de temps en temps et sont prônés plus que de justice ; mais, aucune expérimentation scientifique n'en ayant éprouvé la valeur, je crois devoir me dispenser d'en parler.

(1) 786. Störck employait le suc de ciguë obtenu par expression et amené par une douce chaleur à la consistance d'extrait. Il ajoutait de la poudre de ciguë, pour épaissir ce suc et en faire des pilules de deux grains (10 centigr.). Il commençait par une pilule le matin et le soir ; le troisième ou le quatrième jour il donnait trois pilules ; la seconde semaine le malade en prenait six en trois doses et il arrivait jusqu'à un drachme (3 gr. et demi ou un drachme et demi par jour, 5 gr. et demi). Il s'était, du reste, assuré, par des expériences sur les animaux et sur lui-même, que cette dose était dénuée de dangers : « *Nil unquam mali observavi, licet has pilulas per annum, alterumve annum et ultra continuato usu, etiam sanis exhiberim.* » (Antonii Störck. *Libellus quo demonstratur cicutam non solum usu interno tutissime exhiberi, sed et esse simul remedium valde utile in multis morbis qui hucusque curatu impossibiles dicebantur.* Vindobonæ M DCC LX, cap. I, pag. 12.) Toutes les fois qu'on donne les pilules, on fait prendre au malade une tasse de thé ou du bouillon de veau. Störck associait les purgatifs à la ciguë et appliquait en topique des feuilles fraîches de ciguë sur les tumeurs.

QUATRIÈME SECTION

MODIFICATEURS DU RHUMATISME ET DE LA GOUTTE

Tout en considérant la diathèse rhumatismale et la diathèse gouteuse, pour rapprochées qu'elles soient, comme distinctes l'une de l'autre par leur nature et par leur étiologie, comme leur ressemblance devient des plus étroites sur le terrain de la thérapeutique, nous réunirons ici les considérations qui ont rapport au traitement de ces deux diathèses.

CHAPITRE I^{er}

Modificateurs du rhumatisme

Il est à peine nécessaire de faire ressortir le caractère diathésique du rhumatisme ; il est affirmé par la ressemblance et la substitution facile, les uns aux autres, des troubles morbides qui s'y rattachent, et aussi par la façon dont ils obéissent, malgré la multiplicité de leurs formes, aux agents qui s'adressent à cette diathèse. Il importe de se rappeler seulement que celle-ci est plus souvent acquise qu'elle n'est héréditaire ; condition favorable sous ce double point de vue : qu'on peut se défendre plus efficacement contre le rhumatisme que contre la goutte, et que si, après une première attaque, on dirige contre la diathèse un traitement approprié, on peut espérer la couper, en quelque sorte, dans sa racine.

Le traitement des diverses formes du rhumatisme, et en particulier du rhumatisme articulaire aigu, montre, par sa confusion, par son incohérence, par la multiplicité et la diversité des agents qui le constituent, à quel degré de trouble et d'anarchie en arrive la thérapeutique quand, au lieu de prendre pour guides des principes solides de pathologie générale et une bonne analyse clinique, elle va en quelque sorte à l'aventure, ouvrant l'oreille à toutes les promesses, essayant de tout et essayant mal, et substituant, au grand détriment du malade, l'idée de *remède* à celle d'*indication*.

Le rhumatisme, en tant que diathèse, peut se manifester par tous les modes morbides imaginables : par la douleur, par l'inflammation, par l'hypercrinie, par la contracture, par la paralysie,

par l'ataxie, etc. Mais la banalité de ces expressions morbides voile une spécificité très-réelle : il faut aux premières les traitements les plus divers selon leur nature et leur degré ; il faut opposer à la seconde des agents susceptibles de neutraliser ou d'atténuer, du moins, le vice diathésique qui commande tous ces troubles fonctionnels. Quand ils se sont apaisés, la diathèse persiste encore, et il faut la combattre assidûment pour qu'ils ne reparassent plus. En dehors de ces deux principes, le traitement méthodique des affections rhumatismales n'existe pas.

ARTICLE I^{er}. — MÉDICAMENTS DU RHUMATISME

Avons-nous donc des médicaments de cette diathèse ? On n'en saurait douter, et la quinine, la salicine, l'acide salicylique et les salicylates, le café et la caféine, l'iode (peut-être aussi le brome), les huiles de poisson, l'aconit, le colchique et la vérratine, la propylamine, peuvent être considérés comme résumant à peu près l'état actuel de nos ressources pour combattre le principe rhumatismal.

§ I^{er}. — Médicaments quiniques

Je range dans ce groupe le quinquina et la quinine, la salicine, l'acide salicylique, les salicylates, le café et la caféine, et je lui donne pour type les deux premiers.

I. Le *quinquina* a été, presque dès son apparition, employé contre le rhumatisme. C'était la méthode de Morton et celle d'Haygarth. Willis et Nigrisoli avaient constaté que le quinquina ne guérissait pas seulement le rhumatisme, mais qu'il en prévenait les rechutes mieux que ne le faisaient les autres médicaments. Barthez le croyait indiqué dans le rhumatisme qu'accompagne « un affaiblissement marqué de tout le système, » et semblait faire dériver son utilité de ses propriétés toniques. (P.-J. Barthez, *Traité des mal. goutteuses* ; Paris, 1802, t. II, p. 19.)

Mais le quinquina ne tarda pas, dès que la quinine fut découverte, à céder, dans le traitement du rhumatisme, le pas à son alcaloïde, et tous les essais récents de cette médication se rapportent à la quinine. Ce traitement paraît avoir été inauguré par Lumholdt, et les résultats qu'il en a obtenus ont été publiés par lui dans le *Bulletin des sc. méd.* (Paris, 1830.) Il donnait, dans le rhumatisme chronique, 2 à 3 grains de sulfate de quinine pendant un mois, et obtenait un remarquable amendement dans l'intensité des accidents actuels et dans l'opiniâtreté de la diathèse.

J'ignorais complètement cette méthode, à laquelle je propose de donner le nom de *méthode de Lumholdt*, lorsque j'ai été conduit à prolonger l'action des doses massives de sulfate de quinine, données dans le cours d'un rhumatisme généralisé, à forme subaiguë, par de petites doses de 10 à 15 centigr. par jour, données avec persévérance, dans un but antidiathésique. Je suis convaincu de la réalité de ce mode d'action de la quinine, et je crois que la méthode de Lumholdt, appliquée avec persévérance à la fin des accès violents de rhumatisme, peut arriver à l'éradication de la diathèse.

Mais ce n'est pas sous cette forme réservée que s'est présenté l'emploi de la quinine contre le rhumatisme : on lui a demandé de remplacer tous les autres médicaments dans la scène morbide si complexe que déroule le rhumatisme articulaire aigu généralisé et on a voulu en faire le *remède* de cette grave maladie. Ici l'erreur se conçoit : le sulfate de quinine à doses élevées est un anesthésique véritable de la douleur rhumatismale, il est en même temps un défervescent de premier ordre ; de sorte que, si l'on joint à ces propriétés une action antidiathésique des mieux démontrées, on comprendra que si un seul médicament pouvait suffire dans le traitement du rhumatisme, ce médicament serait certainement la quinine, en laquelle se rencontre un concours aussi rare de propriétés utiles. Mais, je le répète, il y a dans le rhumatisme réalisé des éléments si nombreux qu'il n'y a de thérapeutique utile que celle qui dénoue ce faisceau par l'analyse et défère aux indications dans l'ordre de leur importance hiérarchique.

C'est à Briquet que revient surtout le mérite d'avoir démontré la valeur de la médication quinique dans le traitement du rhumatisme ; mais il a mis à faire valoir ce traitement une ardeur qui l'a certainement entraîné au delà de la mesure des doses et de celle des indications. Ce clinicien traitait en effet tous ses rhumatisants par la quinine et portait les doses du médicament à 4, 5 et même 6 gram. par jour. Monneret, entrant dans cette voie des doses excessives, avait constaté, comme Briquet, que le rhumatisme était souvent modifié d'une façon rapide par la quinine. Legroux publia, peu après, un article très-sage sur cette méthode ; il faisait ressortir son efficacité, croyait inutiles des doses aussi fortes, conseillait de ne pas dépasser 1 ou 2 grammes, et n'attribuait au traitement aucun avantage spécial au point de vue de la prophylaxie des complications cardiaques. (Legroux, *Consid. générales sur la médication quinique appliquée au rhumatisme articulaire aigu* ; Journal de médecine de Trousseau, 1845, tom. III. pag. 106.)

On a imputé quelquefois à la quinine à hautes doses le développement des accidents redoutables du rhumatisme cérébral; mais si elle peut être exonérée de ce reproche, il faut laisser à sa charge les faits d'intoxication quinique avec typhisme et accidents gastro-entériques qui ont très-positivement suivi, dans quelques cas, l'usage injustifiable de ces doses de 5 ou 6 gram. Besnier, dans un travail très-complet et très-remarquable sur le rhumatisme, arrive en ce qui concerne la médication quinique à des conclusions que je ne saurais partager: il croit la quinine utile comme moyen de défervescence et comme agent antiparoxystique, et lui dénie toute prise directe sur l'élément douleur du rhumatisme. (E. Besnier, *Dict. encyclop. des sc. médic.*, 1874, 3^e série, tom. I, p. 246.) On peut, au contraire, avec cet admirable agent, compter avec une certitude entière sur une remarquable atténuation de la douleur rhumatismale. J'en ai fait bien souvent l'expérience, et c'est là, à mon avis, l'utilité la plus réelle de la quinine donnée dans le cours d'un accès de rhumatisme. Il est bien rare que 1 gramme de quinine n'atteigne pas ce résultat. Je le désigne volontiers dans mes leçons cliniques sous le nom d'*opium des rhumatisants*, et mon auditoire trouve légitime cette assimilation. La douleur joue dans le rhumatisme un rôle dominateur en quelque sorte; et, sans nier que la séreuse du cœur, qui est, comme le dit Besnier, sa synoviale, puisse s'enflammer sous l'influence de la diathèse elle-même, je crois que l'excitation cardiaque, par l'intensité et la durée de la douleur, ajoute aux chances d'endopéricardite qui sont créées aux malades par l'état fébrile prolongé. Il y a donc une très-grande importance, et à tous les titres, à se rendre maître de la douleur rhumatismale, et c'est peut-être là l'avantage le plus réel des salicylates dont nous aurons bientôt à nous occuper.

Est-ce à dire qu'il faille employer la quinine et rien que la quinine, dans le rhumatisme articulaire généralisé? Non, sans doute: il y a là un élément inflammatoire sur lequel la quinine a une certaine prise, mais à la curation de laquelle elle ne saurait suffire et qui peut commander l'emploi de tous les antiphlogistiques. Il y a de l'insomnie, quelquefois des sueurs exagérées, des troubles viscéraux commandés par le rhumatisme, etc. Or, la médecine des éléments peut seule fournir un fil conducteur au milieu de tous ces actes morbides, et la quinine, qui est défervescence, antiphlogistique et anesthésique, laisse place, à côté d'elle, à une foule de médicaments qu'elle ne peut remplacer.

Mais le rhumatisme ne se manifeste pas toujours par l'inflammation, qui n'est qu'un de ses modes; il est souvent apyrétique, et la douleur le constitue en quelque sorte tout entier. Le rhu-

matisme musculaire ou fibreux, erratique, les névralgies rhumatismales, les viscéralgies de même nature, sont le champ d'action sur lequel la quinine déploie surtout sa merveilleuse efficacité. J'ai déjà indiqué les services signalés que rend ce médicament dans le traitement de la migraine, des névralgies des nerfs crâniens, dans les céphalées (voy. t. I, pag. 121). Peut-être cette action précieuse dépend-elle de ce que ces affections douloureuses sont souvent commandées par un principe rhumatismal.

En me résumant, je dirai que la quinine, sans pouvoir se substituer, dans tous les cas, aux autres traitements du rhumatisme aigu, peut disputer la prééminence aux plus utiles; que je ne lui connais pas de rivaux dans les manifestations douloureuses du rhumatisme constitutionnel et apyrétique, et que la méthode de Lumholdt contre la diathèse rhumatismale elle-même a pour elle les indications analogiques les plus favorables et mérite d'être mise à l'étude.

Qu'il me soit permis de signaler ici, une fois de plus, les analogies si curieuses qui existent d'une part entre le café et le quinquina, la quinine et la caféine d'une autre part. Leur rencontre dans le traitement du rhumatisme en est une preuve de plus.

II. *Salicine*. — Je rapproche la salicine de la quinine, parce que ce médicament, très-curieux et trop dédaigné, a avec la quinine une grande analogie d'action et d'adaptations thérapeutiques.

Comment la salicine est-elle passée du traitement des fièvres intermittentes à celui du rhumatisme? Est-ce empiriquement ou bien à la faveur des analogies de la quinine et de la salicine? Je l'ignore, mais les résultats obtenus en 1877 par Maclagan n'en méritent pas moins d'appeler l'attention. Ce médecin considère la salicine comme d'autant plus indiquée que le rhumatisme est plus aigu; le soulagement est très-sensible sous son influence, au bout de 24 à 48 heures: la douleur est diminuée et une défervescence se produit, la diminution de la douleur précédant d'ordinaire l'abaissement de la température; au début de l'attaque, la salicine peut l'enrayer « aussi sûrement, dit l'auteur, que la quinine enrayer la fièvre intermittente ou l'ipéca la dysenterie. » C'est beaucoup dire sans doute, mais il n'en est pas moins vrai que cette action de la salicine sur le rhumatisme, rendue déjà probable par les analogies de ce médicament avec la quinine, mérite d'être étudiée de plus près (1). Maclagan a obtenu de

(1) 787. Maclagan donne la *salicine* en poudre dans du pain azyme, à la dose de 75 centigr. toutes les trois heures, jusqu'à ce qu'un effet suffisant

bons effets de la salicine dans le traitement du rhumatisme chronique; ce qui semblerait démontrer que ce n'est pas seulement à titre d'agent de défervescence que réussit la salicine, mais par une action spécifique s'adressant à la diathèse rhumatismale. (*The Lancet*, 1876.)

Les conclusions auxquelles avait été conduit Lereboullet, qui, il est vrai, n'a pas d'expérience personnelle de ce médicament, ont paru trop réservées au médecin de Dundee: celui-ci en effet, dans une lettre récente (*Gaz. hebd. de méd.*, 1877, n° 25, p. 394), a plaidé avec chaleur la cause de la salicine comme médicament du rhumatisme. Il se plaint qu'un médicament essayé avec succès en Angleterre, en Amérique et en Allemagne, soit condamné à priori chez nous. Il demande des expériences régulières. L'analogie justifie cette exigence.

III. *Acide salicylique et salicylates.*— L'acide salicylique est le *lion thérapeutique* du moment; il absorbe et passionne l'attention; c'est déjà un antirhumatisme incomparable, un antiseptique d'une grande valeur, un médicament des névralgies, de la chorée, de la dysenterie, des éphidroses fétides etc. (Berthold.) Nous attendons avec confiance le contrôle d'une expérimentation plus prolongée et plus froide, pour restreindre le champ des applications de l'acide salicylique et des salicylates; mais il paraît certain, dès à présent, qu'il occupe et gardera un rang honorable dans la série des médicaments que l'on oppose au rhumatisme. Il se fait comme toujours, autour de ce médicament, plus de bruit enthousiaste ou intéressé qu'il ne conviendrait; mais le moment approche où ses indications vraies, dégagées de ce tumulte d'éloges, seront tracées cliniquement.

C'est en 1876 que Stricker (de Dresde) conseilla l'acide salicylique dans le traitement du rhumatisme aigu. Les conclusions de ses essais étaient que l'acide salicylique agissait avec une sûreté d'action remarquable; que ses effets se développaient, en moyenne, au bout de quarante-huit heures, et que, chez beaucoup de sujets, la fièvre, les douleurs, le gonflement et la rougeur articulaires étaient même modifiés plus rapidement. Les faits sur lesquels Stricker appuyait ses conclusions étaient au

soit produit. Plus récemment ce médecin a conseillé de donner 1 ou 2 gram. toutes les heures (?), jusqu'à ce que les phénomènes d'acuité du rhumatisme aient été éteints. Au bout de 48 à 72 heures, on diminue les doses; mais on n'interrompt pas le médicament avant que la convalescence soit complètement établie. (*Gaz. hebd. de méd.*, 1877, p. 394.)

nombre de quatorze seulement; mais ils se sont multipliés bientôt, et Traube, Riess, en Allemagne; Towle, Warren, Moore, en Angleterre; Martineau, Germain Sée, etc., en France, l'universalité des cliniciens, on peut le dire, a constaté la réalité de l'action antirhumatisme de l'acide salicylique et des salicylates alcalins. Les expériences de Laborde, qui a vu une injection veineuse de 4 à 5 grammes de salicylate de soude amener chez les chiens une analgésie très-accusée, rendent compte de la puissance qu'a ce sel pour calmer la douleur et le rapprochent singulièrement du sulfate de quinine, avec lequel il a cette autre analogie qu'il produit aussi des bourdonnements d'oreille et un certain degré de cophose.

Germain Sée a relaté une série de 52 cas de rhumatisme, dont 19 fébriles et 33 apyrétiques, qui ont été réactionnés par le salicylate de soude ou par l'acide salicylique.

Sur les malades du premier groupe (rhumatisme fébrile), 12 en étaient à leur deuxième, troisième ou quatrième attaque, et leurs accès antérieurs avaient duré de trois semaines à trois mois. Le salicylate de soude réduisit cette durée à *trois jours*. On observa *constamment* la cessation de la douleur en douze à dix-huit heures; la fluxion articulaire tomba dans un espace de un à trois jours; les mouvements furent possibles dès le troisième jour; la fièvre céda dès que la douleur et la fluxion disparurent. Germain Sée y voit une preuve de la non-essentialité de la fièvre rhumatismale qui, suivant lui, ne serait qu'une fièvre symptomatique des lésions articulaires; mais, étant admises d'une part l'action antidiathésique de l'acide salicylique, d'autre part son action de défervescence, cette conclusion ne paraît en rien légitime.

Dans les 33 cas apyrétiques, les effets auraient été aussi remarquables et aussi prompts; mais il a fallu, pour consolider la guérison, continuer le traitement pendant dix à quinze jours au moins.

Au reste, même dans les cas aigus, la continuation de l'usage du médicament est une garantie nécessaire contre les rechutes.

Germain Sée, comparant la médication salicylique aux autres médications antirhumatismeales (saignées abondantes, nitrate de potasse, alcalins, etc.), établit sa haute supériorité; les deux médicaments qui se rapprochent le plus de ses effets: colchique et sulfate de quinine, se placent, suivant lui, très-au-dessous des salicylates comme sûreté d'action et comme innocuité. Suivant ce clinicien, l'anémie rhumatismale et les complications cardiaques sont beaucoup plus rares avec cette médication qu'avec les autres, ce qu'explique la rapidité avec laquelle elle

éteint les phénomènes fébriles et douloureux. Quand les lésions du cœur existent déjà, la médication salicylée ne les guérit ni ne les aggrave.

Reste la grosse question du *rhumatisme cérébral*, cette complication parfois foudroyante, et dont la rapidité déjoue toute prévision; il semblait que, *jusqu'ici*, l'emploi des salicylates n'avait pas été traversé par des accidents de ce genre. Un fait récent, observé à l'hôpital Saint-Éloi de Montpellier, ne permet pas d'attribuer à ce moyen des avantages spéciaux sous ce rapport; mais on ne saurait non plus, le rhumatisme cérébral s'étant montré dans les traitements les plus variés, attribuer cet accident au salicylate de soude. La seule conclusion qu'on en puisse tirer, c'est qu'il ne le prévient pas sûrement. Or, quel est le traitement du rhumatisme qui offre cette garantie? Je ferai la même observation à propos des huit cas d'accidents cérébraux recueillis récemment dans le journal *the Lancet* (15 décembre 1877, p. 905). Le premier fait est relatif à un malade qui meurt avec des accidents de rhumatisme cérébral, après avoir pris 20 grains anglais, 1 gram. 30 centigr. de salicylate de soude. Le docteur Edwen Roe, qui le rapporte, attribue la mort à une hyperthermie produite par le salicylate, explication à coup sûr singulière, quand on se rappelle que la défervescence est un des effets les plus constants de l'action de ce groupe de médicaments, comme je l'ai déjà dit. (Voy. t. I, p. 742.) Dans le second, nous voyons un rhumatisant entrer à Charing-Cross Hospital avec du délire, et mourir au bout de deux jours ayant pris d'abord 1 gram. de salicylate de soude, puis 60 centigr. seulement. Dans le troisième, concernant un malade qui finit par guérir, neuf doses d'acide salicylique furent données par scrupules (1 gram. 50 centigr.) toutes les trois heures. Du délire survenu après neuf doses fut attribué, sans preuves convaincantes, au médicament. Les autres faits ne sont pas plus probants. Il faut d'autres preuves pour porter à la charge de la médication salicylée les accidents cérébraux du rhumatisme; et cette exigence est d'autant plus légitime que le rhumatisme cérébral se montre dans les traitements les plus divers.

En résumé, et sous cette réserve que les doses des salicylates (*) ne doivent pas être poussées trop loin, on peut considérer

(*) 788. L'acide salicylique, étant très-peu soluble, s'administre d'habitude en poudre. Stricker le donnait aux doses de 50 centigr. à 1 gram. par heure, dans du pain azyme, et jusqu'à ce que le malade fût soulagé. Il a pu atteindre, dans un cas, 22 gram. d'acide salicylique en

la médication salicylée comme constituant une acquisition importante pour la thérapeutique des maladies rhumatismales, et j'ajouterai, mais sous forme dubitative, pour celle des maladies goutteuses.

Le *salicylate de quinine*, qui contient 70,12 p. 100 de quinine et 20,88 d'acide salicylique, est un sel fébrifuge qui, introduit dans la thérapeutique par Brown, a été conseillé récemment par Antonescu comme un succédané du sulfate de quinine, déployant même une action fébrifuge supérieure à celle de ce dernier médicament.

L'analogie permet de supposer que ce sel pourrait être administré avec avantage dans le traitement du rhumatisme, au lieu du sulfate de quinine; mais je ne sache pas qu'il ait été encore employé à ce titre (*).

IV. *Café et caféine*. — Je réserve ce que j'ai à dire de ces deux médicaments pour le moment où je m'occuperai des modificateurs de la diathèse goutteuse.

§ 2. — Aconit

Störck, Fleming, Bertini, Turnbull, Gintrac, Teissier (de Lyon), ont signalé les propriétés antirhumatismales de l'aconit, et, plus récemment, Magaud (de Lyon) a cité quatre observations dans lesquelles l'alcoolature d'aconit a été employée avec succès pour des cas de rhumatisme articulaire aigu et de

douze heures, sans que le malade éprouvât aucun trouble de l'estomac. J'ai indiqué déjà [719] l'action de l'alcool, notamment du rhum, pour solubiliser l'acide salicylique, et la propriété analogue du citrate d'ammoniaque (Martineau et Debœuf). (L'acide salicylique est soluble dans 1,000 parties d'eau froide.)

Le *salicylate de soude*, étant soluble, ayant les mêmes propriétés antirhumatismales que l'acide salicylique, et y ajoutant peut-être l'action alcaline de sa base, doit lui être préféré. La formule employée par Germain Sée est la suivante :

2 Salicylate de soude..... 10 gram.
Eau..... 200 —

A prendre en cinq fois dans les vingt-quatre heures. Chaque cuillerée de cette solution contient environ 75 centigr. de sel. Il serait plus commode de dissoudre 10 gram. de salicylate de soude dans 300 gram., cette solution contenant 50 centigr. par cuillerée à bouche.

(*) 789. Le *salicylate de quinine* se donne par pilules de 10 centigr., aux doses de 4 à 10 pilules.